

WI-DIRE EXPRESS



« L'AVOCAT CRÉATEUR DE SOLUTIONS »

Numéro 28
Mercredi 14 décembre 2011
Journal électronique bimensuel



Où est Charlie ?—Michel Sawé
Pour communiquer avec cet artiste :
www.michelsawé.net

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE 2012 !

Au nom du Conseil du Barreau de Longueuil, permettez-moi de vous souhaiter à vous et aux membres de votre famille, un très heureux Noël et une année 2012 remplie de santé et bonheur.

Marie-Claude Richer
24^{ième} Bâtonnière du Barreau de Longueuil

RENOUVELLEMENT DE LOCATION DE CASIERS AU VESTIAIRE

Pour les avocats et avocates qui louent un casier au vestiaire du palais de justice de Longueuil, la location pour l'année 2012 débutera dès le 1er janvier.

Une facture vous sera expédiée. Pour votre information, la location pour la période du 1er janvier au 31 décembre est au coût de **35.00\$** (plus taxes applicables).

Vous pouvez envoyer dès maintenant votre paiement par la poste en indiquant le numéro de votre casier à :

Barreau de Longueuil
1111, boul. Jacques Cartier Est, local RC-32h
Longueuil (Québec) J4M 2J6

Si vous ne souhaitez pas renouveler la location de votre casier, il est **important** de nous en aviser le plus rapidement possible. Si vous disposez présentement d'un casier au palais de justice et que n'effectuez pas votre paiement au plus tard le **1^{er} février 2012, 16h. le cadenas sera coupé et le casier remis en location.**

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans l'édition du 30 novembre 2011 : Me Andrée Talbot est membre du Comité de la pratique professionnelle. Nous nous excusons de cet oubli.

www.barreaudelongueuil.qc.ca

DANS CE NUMÉRO

PAGE 1

Joyeux Noël et Bonne Année !
Location de casiers 2012

PAGE 2

L'avocat créateur de solutions
Activités 2012 et nouveaux membres
Une page d'histoire

PAGE 3

Rétrospective 2011

PAGE 4-5

Discours de l'honorable Carole Julien, juge coordonnatrice de la Cour Supérieure pour les districts de Longueuil et Iberville

PAGE 6-7

Discours de l'honorable Micheline Laliberté, juge coordonnatrice de la Cour du Québec pour la Montérégie

PAGE 8

Candidates à la vice-présidence du Barreau du Québec 2012

PAGE 9

Message de l'aide juridique

PAGE 10

AJBL

PAGE 11

Horaire des fêtes
Responsabilités et autorisations

PAGE 12

Nos partenaires

L'AVOCAT CRÉATEUR DE SOLUTIONS



Notre vie à tous, tourne à une vitesse folle. Pour ma part, entre le bâtonnat, la carrière professionnelle, les clients, la famille, les amis et les activités, il serait facile de perdre de vue l'essentiel...

Comme vous le savez, le rôle de bâtonnière demande beaucoup d'investissement en énergie et en temps mais c'est avec grand plaisir que j'accomplis la tâche depuis déjà 6 mois.

Rendue en milieu de parcours, je prends aujourd'hui le temps de m'arrêter pour vous dire « merci ».

Merci aux membres du Barreau de Longueuil pour votre confiance, votre implication et votre soutien.

Merci à mes collaboratrices, Jocelyne, Nathalie et Ginette.

Merci aux membres de la magistrature de Longueuil sans qui beaucoup de projets ne pourraient voir le jour.

Merci aux membres de mon Conseil d'administration pour votre disponibilité, vos encouragements et votre cœur au travail.

Merci aux membres des Comités pour votre travail extraordinaire. Vous faites rayonner le Barreau de Longueuil grâce à vos projets.

N'oubliez pas vous aussi de prendre un temps d'arrêt pour remercier ceux qui vous entourent.

À tous, je souhaite santé et prospérité pour la nouvelle année 2012 et j'espère que vous continuerez à être des

« **Avocats créateurs de solutions** ».

Marie-Claude Richer, avocate
24^{ème} Bâtonnière du Barreau de Longueuil

Nous souhaitons que la vente d'objets du 14 décembre au palais de justice nous permette d'atteindre notre objectif d'amasser 10000\$ pour la Société de l'Arthrite juvénile. Merci à tous de votre générosité !

ACTIVITÉS 2012

27 AVRIL 2012
DEMI-JOURNÉE DE FORMATION
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU BARREAU DE LONGUEUIL
Hôtel ALT, Quartier DIX30
Brossard

30 MAI 2012
OMNIUM JUSTICE XXVII
Golf de LaPrairie

UNE PAGE D'HISTOIRE.....



En 1988, paraissait le premier numéro du « journal » du Barreau de Longueuil. Appelé le « bulletin d'information » il avait pour mission d'informer les membres sur les « affaires » du Barreau de Longueuil.



RÉTROSPECTIVE 2011

Le Barreau de Longueuil est un Barreau actif. Vous trouverez dans cette édition, une rétrospective des moments marquants de 2011.

Nous tenons à remercier **l'honorable Carole Julien, J.C.S. juge coordonnatrice de la Cour supérieure pour les districts de Longueuil et d'Iberville** et **l'honorable Micheline Laliberté, J.C.Q. juge coordonnatrice de la Cour du Québec pour la Montérégie** de nous permettre de publier leurs discours prononcés lors de la cérémonie de la Rentrée des tribunaux.



Bye Bye 2011



VOICI UN RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS QUI SE SONT DÉROULÉES DANS NOTRE DISTRICT DEPUIS L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DÉCEMBRE 2011

3 décembre : Rencontre amicale de Tennis du Barreau de Longueuil organisée par Me Charles André Ahston

NOVEMBRE 2011

23 novembre : AJBL - Soirée d'huîtres, Restaurant l'Oliveto
17 novembre : Tournée du Bâtonnier du Québec Me Louis Masson, UPA

OCTOBRE 2011

15 octobre : AJBL "Tomber dans les pommes" Vergers et Cidrerie Denis Charbonneau

SEPTEMBRE 2011

22 au 25 septembre: Congrès de l'AAP à l'hôtel Mortagne
7 septembre: Rentrée judiciaire du Barreau de Longueuil

JUILLET 2011

6 juillet: AJBL - 5 à 7 estival - Quai 99, Marina de Longueuil

JUIN 2011

9 juin: Omnium Justice XXVI - Club de golf de La Prairie

MAI 2011

26 mai: AJBL- Souper de homard, Parcours du cerf
18 Mai: Campagne de financement Société Arthrite - Souper spaghetti Resto Pub Chez Vincent

AVRIL 2011

29 avril : 41^{ème} journée d'étude et Assemblée Générale Annuelle du Barreau de Longueuil



DISCOURS DE L'HONORABLE CAROLE JULIEN, J.C.S.



**L'honorable Carole Julien, J.C.S.
juge coordonnatrice de la Cour
supérieure pour les districts de
Longueuil et d'Iberville**

« Qui n'a pas d'imagination n'a pas d'ailes » disait Casius Clay alias Mohammed Ali.

Célébré comme le sportif du 20^e siècle, il a reçu en 2005, la médaille de la paix décernée par l'ONU. N'est-ce pas paradoxal pour un boxeur ?

On a dit de lui qu'il avait un style très original lorsqu'il boxait. Il tenait les bras le long de son corps plutôt que levés devant son visage, en position à la fois d'attaque et de défense, comme le commandait la technique habituelle.

Ali s'expliquait ainsi : « On ne devient pas champion dans un gymnase. On le devient grâce à ce qu'on ressent : un désir, un rêve, une vision. On doit avoir du talent et de la technique. Mais le talent et l'imagination doivent être plus forts que la technique. »

Le Barreau de Longueuil célèbre, pour cette rentrée judiciaire, l'avocat créatif et imaginatif. Cet avocat conjugue à la fois le talent et la technique. Il crée des solutions axées sur l'individualité des clients dans la résolution d'un litige. Un avocat peut être créatif de bien des façons, notamment, en prévenant les litiges. Mais je choisis de parler de cet avocat agissant dans le cadre du processus judiciaire.

Je remercie le Barreau de Longueuil de nous proposer ce thème cette année. Quelle belle façon de lancer cette nouvelle année judiciaire !

Je suis honorée d'y participer en présence de vous tous. Je salue la présence des juges en chef, de mes collègues des deux cours, de Mme la juge Micheline Laliberté coordonnatrice de la Montérégie pour la Cour du Québec, ainsi que la vôtre, membres éminents des différents Barreaux et de leurs instances. Je remercie les gestionnaires et le personnel du greffe et de la Cour supérieure pour leur dévouement envers tous.

J'ai, comme toujours, une dette de reconnaissance que je ne réussis ja-

mais à rembourser, envers mes adjointes Mmes Carolyne Fleury, mon adjointe pour le district de Longueuil, Chantal Bertrand, pour le district d'Iberville et Sylvie St-Amand, mon adjointe dans la gestion des dossiers. Ce sont des collaboratrices incomparables.

La créativité vit dans une zone libre. Une zone née de la confrontation entre la théorie et l'expérience. Appliquée au plaideur, cette confrontation oppose d'une part, la théorie du Code de procédure civile et d'autre part, l'expérience humaine imposée par le processus judiciaire à ses acteurs. Théorie et expérience vécue. L'avocat créateur de solutions vit la tension opposant ces deux pôles. Car l'expérience vécue par le justiciable dans le cours du processus judiciaire n'a rien à voir avec la belle organisation des pages du Code de procédure civile. Le déroulement de l'instance peut vite devenir un enfer lorsqu'elle n'est pas contrôlée.

L'avocat créateur de solutions connaît les outils techniques du Code mais il a le talent de s'affranchir de tout automatisme. Il oriente son action sur la connaissance de son client.

Selon Picasso, le goût est l'ennemi de la créativité. En le paraphrasant, j'affirme que l'orthodoxie est l'ennemie de la créativité chez le plaideur. La créativité exige du courage. Celui de s'éloigner du confort des habitudes et des idées reçues.

« Qui n'a pas d'imagination n'a pas d'ailes » disait Casius Clay alias Mohammed Ali »

On pourrait choisir de voir le Code de procédure civile comme la palette de l'artiste. Il n'est pas obligé d'utiliser toujours les mêmes couleurs pour dessiner sans cesse le même dessin. L'avocat créateur de solutions invente l'œuvre qui convient à son client dans le respect de ses moyens et de ses objectifs. Le processus qu'il crée pour chacun de ses clients allie la qualité et la créativité. Pour le grand chef Paul Bocuse, ce sont les deux ingrédients essentiels de la recette du succès.

Comment faire ?

D'abord, acceptons l'idée que la créati-

tivité s'exprime le mieux dans les contraintes, l'incertitude et l'hésitation. C'est pour cela qu'elle est à la fois inconfortable et intéressante. Il n'y a aucune créativité à reproduire par automatisme ce que tout le monde fait.

L'Entente sur le déroulement de l'instance (EDI) est une étape cruciale et privilégiée pour choisir d'être créatif. L'avocat créateur de solutions la construit à partir des contraintes financières de son client, de ses objectifs les plus cruciaux, de la valeur objective du litige, du temps optimal requis pour résoudre le conflit.

L'EDI a peu à voir avec un échéancier. Elle dessine plutôt les contours de l'instance en adoptant, rejetant ou réinventant les étapes et les outils du Code.

Pourquoi ne pas imaginer dès ce moment des façons de divulguer l'information détenue par les parties sans chichis, sans interrogatoires, sans objections, sans délais ou en limitant le recours à ces moyens pour des enjeux précis et suivant des modalités balisées et circonscrites par les plaideurs eux-mêmes ?

Pourquoi ne pas imaginer dès ce mo-

DISCOURS DE L'HONORABLE CAROLE JULIEN, J.C.S. (SUITE)

ment, des sanctions librement négociées en cas de défaut ? Pourquoi ne pas imaginer des échéances précises avec des dates précises et vérifiées pour les interrogatoires, les expertises, les engagements et les vacations à la Cour ?

Pourquoi ne pas imaginer, même, de court-circuiter le Code en convenant d'un avis de gestion immédiat pour concilier les intérêts d'un trop grand nombre de justiciables impliqués et ce, au moment de rédiger l'EDI ?

Pourquoi ne pas imaginer de boxer à visage découvert suivant la méthode de Mohammed Ali plutôt qu'en mettant en avant nos gants de boxes ?

Notre état de conscience alimenté par notre connaissance du client interpelle notre imagination :

Quel est l'objectif véritable du client ?

À quoi tient-il réellement pour résoudre son litige ? Quel devrait être le délai optimal pour atteindre le résultat souhaité ?

Combien cela coûtera-t-il et peut-on réduire ces coûts ?

Quel est le budget du client et quelles sont les étapes et modalités de l'instance qui permettraient de respecter ce budget et de s'assurer que l'avocat sera présent jusqu'à sa conclusion plutôt que de laisser le client, en plan, avant la fin, par manque de ressources financières ?

Quels sont les choix du client sur les options de gestion ou de résolution du conflit à la lumière de son budget ? Pourquoi ne pas recourir à une Conférence de règlement amiable (CRA) avant ou au plus tard lors de la déclaration de dossier complet ?

Comment limiter les coûts, de façon à ce qu'une part substantielle du résultat obtenu revienne au client à la fin et justifie sa démarche judiciaire ?

Il ne devrait pas exister d'instance judiciaire sans que les réponses à ces questions aient été données et imaginées.

Je peux affirmer que ça bouge à Longueuil. Les avis de gestion peu ou pas utilisés il y a trois ans en Cour supérieure, sont choses fréquentes maintenant et ce, à l'initiative des avocats, ce qui va au-delà des convocations en gestion lors des conférences préparatoires et des appels du rôle provisoire.

Ces avocats créateurs de solutions se présentent pendant l'instance civile ou familiale pour résoudre une difficulté ponctuelle ou réduire la durée appréhendée d'une audition, en pratique ou

« Au lieu de surtout regarder le problème à résoudre, en se demandant « pourquoi ? », il envisage des solutions nouvelles en se disant « pourquoi pas ? »

au fond. Ils utilisent avec sérieux les formulaires prévus, pour les aider à identifier les difficultés possibles ou les dédoublements coûteux en termes de délais d'audition et de la durée de celle-ci.

Ils limitent le débat judiciaire aux questions centrales et se chargent de régler les questions périphériques ou peu importantes.

Je vois même des avocats qui se déplacent de leur propre chef avec leurs clients, sur avis de gestion, réclamant de contourner les étapes habituelles du Code afin de résoudre autrement le litige. Ces gestions sont extraordinaires, marquées par l'ingéniosité, l'ouverture d'esprit, la responsabilisation des clients et l'atteinte d'un résultat légitime.

On convient de recourir à des moyens inusités, par exemple : arbitrage, par le juge de gestion et par décisions non motivées, sur des questions de détails et financièrement peu rentables, mais qui possèdent le pouvoir de bloquer le déroulement de l'instance et de provoquer une audition dont les coûts ne sont pas justifiés, par comparaison aux

enjeux ; discussions sur la méthode à suivre pour résoudre un enjeu important ; procéder avec ou sans CRA ; avec ou sans audition.

Voilà où la créativité s'exprime et se concrétise par des solutions à la carte, librement consenties, et souvent, en présence des clients. On crée des solutions respectant les enjeux de la réforme de la procédure civile : humanité, responsabilisation, imagination, efficacité, nouvelle culture. Oui, ça bouge à Longueuil !

Le juriste créateur de solutions et j'y inclus les juges, se pose les questions de gestion de l'instance différemment. Au lieu de surtout regarder le problème à résoudre, en se demandant « Pourquoi ? », il envisage des solutions nouvelles en se disant « Pourquoi pas ? » Le Barreau de Longueuil, par le choix de son thème cette année, nous invite à nous remettre en question et par implication nécessaire, il vise aussi et tout autant, les justiciables eux-mêmes, représentés par cet avocat créateur de solutions et guidés par lui.

Et ce faisant, nous sommes maintenant à imaginer et créer non seule-

ment un résultat original pour chaque client mais surtout, à inventer une autre manière de faire un débat judiciaire. Imaginez ! Nous en sommes à imaginer une manière d'imaginer l'instance judiciaire !

Nous sommes donc en voie d'écarter les échéanciers automatiques, préenregistrés dans les ordinateurs des avocats et de leurs adjointes. Nous serons affranchis des vieilles habitudes déconnectées des objectifs et moyens des clients et qui nous discréditent auprès d'eux. Nous serons non seulement des juristes créatifs mais aussi des professionnels plus vivants, libres et conscients.

UNE EDI IMAGINATIVE ET ADAPTÉE, DES AVIS DE GESTION BIEN CIBLÉS, UNE CONNAISSANCE AIGUISÉE DU CLIENT ET UNE INSTANCE AXÉE SUR LE RÉSULTAT, NOUS DONNERONT DES AILES...

C'est ce que je nous souhaite à tous sincèrement et collectivement. Bonne rentrée 2011 !

DISCOURS DE L'HONORABLE MICHELINE LALIBERTÉ, J.C.Q



L'honorable Micheline Laliberté, J.C.Q. juge coordonnatrice de la Cour du Québec pour la Montérégie

Je remercie d'abord la Bâtonnière de Longueuil, Me Marie-Claude Richer, de m'offrir l'occasion de m'adresser à vous tous à propos de la gestion des activités judiciaires de la Cour du Qué-

bec du district de Longueuil pour l'année judiciaire 2011-2012.

Merci à Me Marie-Claude Richer, Me Lyne Morin, Me Sébastien Vaillancourt et Me Jocelyne Pépin, ainsi qu'à madame Nathalie Latendresse, pour la réalisation de cet événement annuel de la rentrée auquel la magistrature de la Cour du Québec est toujours très heureuse de participer.

Sachez que travailler avec l'équipe de direction du Barreau de Longueuil est un plaisir à chaque fois renouvelé !

Outre la présence très appréciée de la juge en chef de la Cour du Québec, l'Honorable Élizabéth Corte, ainsi que du juge en chef de la Cour Supérieure, l'Honorable François Rolland, je souligne la présence de l'Honorable Claude Boulanger, juge en chef adjoint de la chambre jeunesse de la Cour du Québec.

Je salue plus particulièrement l'Honorable Pierre Audet, nommé le 11 novembre dernier juge en chef adjoint de la chambre civile de la Cour du Québec, ainsi que l'Honorable Danielle Côté, nommée juge en chef adjointe de

la chambre criminelle et pénale de la Cour du Québec le 16 juin 2011 : au nom de tous les juges et juges de paix magistrats de la Montérégie, je les félicite et leur assure notre pleine et entière collaboration dans la réalisation de leurs mandats.

Les juges Marc Bisson, juge coordonnateur adjoint, et Robert Proulx, de la chambre de la jeunesse, se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne rentrée pour une année judiciaire 2011-2012 que la magistrature veut résolument tournée vers l'optimisation des services de justice, en collaboration avec tous les membres du Barreau de Longueuil qui sauront sans doute répondre à l'appel de leur Bâtonnière et devenir "Créateurs de solutions".

L'année judiciaire 2011-2012, et je suis très heureuse de le dire cette année, s'annonce manifestement beaucoup plus prometteuse que les deux dernières, alors qu'il a fallu développer tant d'ingéniosité et d'efforts pour maintenir un service de qualité dans une région en manque sérieux de juges. Tous les juges de la Montérégie ont alors mis l'épaulé à la roue et je les en remercie de nouveau, particulière-

«En Montérégie, nous sommes aujourd'hui dans une situation nettement meilleure qu'à presque pareille date l'an dernier quant au nombre de juges»

ment les juges de la chambre criminelle et pénale du palais de justice de Longueuil qui ont régulièrement été assignés dans le district de Saint-Hyacinthe, en raison du sérieux manque de juges dans ce district.

En Montérégie, nous sommes aujourd'hui dans une situation nettement meilleure qu'à presque pareille date l'an dernier quant au nombre de juges en fonction aux chambres criminelle, civile et jeunesse. Nous avons été ravis d'accueillir six (6) nouveaux juges au cours de la dernière année, soit les juges Ann-Mary Beauchemin et Gilles Charpentier le 10 novembre 2010, la juge Monique Dupuis le 15 décembre 2010, et tout récemment les juges Marc-Nicolas Foucault, Suzanne Para-

dis et Céline Gervais le 18 août 2011. Les messages de détresse de la Montérégie auront finalement été entendus par le Ministre de la justice, et je remercie le messager privilégié que fut notre juge en chef, l'Honorable Élizabéth Corte, qui a sans aucun doute fait la différence, et n'a eu de cesse de convaincre que la Montérégie était en situation précaire depuis trop longtemps et nécessitait un rétablissement rapide de ses effectifs magistrature.

Voilà donc que l'équipe de coordination de la Montérégie pourra enfin planifier les activités judiciaires au cours de l'année 2011-2012 avec 100% de ses effectifs magistrature, soit 33 juges et 4 juges de paix magistrats. Notre juge en chef nous a de plus oc-

troqué un poste supplémentaire en chambre de la jeunesse à Longueuil, ainsi qu'un poste supplémentaire de juge de paix magistrat également à Longueuil, lesquels devraient être comblés incessamment. Nous prévoyons donc être ainsi en mesure de rattraper certains retards dans les matières criminelles, civiles et jeunesse grâce à l'ajout de ces 2 postes, ce qui devrait aussi faciliter la tâche aux avocats exerçant en ces matières.

Nous visons donc la consolidation des effectifs magistrature au cours de la prochaine année au terme de laquelle nous devrions avoir atteint le rythme de croisière nécessaire à l'accomplissement de notre mission première, soit de rendre un service de la plus grande

DISCOURS DE L'HONORABLE MICHELINE LALIBERTÉ, J.C.Q (SUITE)

qualité possible aux divers intervenants du milieu juridique.

Il nous faut toujours constater que depuis plusieurs années déjà, la population s'est considérablement accrue en Montérégie, ce qui a un impact direct sur le volume des activités judiciaires par l'ouverture d'un nombre élevé de dossiers, surtout en matière criminelle et jeunesse : pour y faire face, il nous fallait minimalement tous nos effectifs, ce qui est le cas depuis le 18 août dernier.

Le 25 mai 2011, le Ministre de la justice et procureur général annonçait des mesures importantes pour soutenir l'administration de la justice. Il déclarait proposer à l'Assemblée nationale une modification à la Loi sur les tribunaux judiciaires de façon à hausser le nombre de juges à la Cour du Québec de 270 à 290. Je suis persuadée que notre juge en chef saura en faire le meilleur usage eu égard aux besoins de la Cour, et n'oubliera sûrement pas la Montérégie qui souhaiterait obtenir quelques postes additionnels pour le

district de Longueuil.

Comme l'a bien énoncé notre juge en chef Élisabeth Corte lors de la cérémonie de la rentrée judiciaire tenue à Saint-Hyacinthe le 30 août dernier, les effectifs magistrature en nombre suffisant pour répondre à la demande de service constituent également une des composantes de l'accessibilité à la justice.

En matière civile, les conférences de règlement à l'amiable seront toujours d'actualité et proposées dans des dossiers où le nombre de jours de procès requis est supérieur à 3 jours; nous continuerons d'offrir le service de gestion d'instance, ainsi que la tenue de conférences préparatoires dans les dossiers le justifiant.

C'est avec enthousiasme que nous participerons au Comité sur la justice civile et administrative de la Cour, sous la responsabilité de l'Honorable Pierre Audet, juge en chef adjoint pour la chambre civile, qui se penchera notamment sur les dossiers en Divi-

sion des petites créances, les dossiers d'évaluation psychiatriques et demande de garde en établissement, la division administrative et d'appel de la Cour, et surtout la réforme du Code de procédure civile.

Comme je l'ai mentionné, la Chambre de la jeunesse s'enrichira sous peu d'un nouveau juge, ce qui représentera un apport d'effectif de 50% pour la prochaine année.

Bien que bienvenues, ces nouvelles journées de disponibilité ne seront pas suffisantes pour combler les besoins sans cesse grandissants. Rappelons que le nombre de signalements judiciairisés en Montérégie est le plus important au Québec.

Devant cette situation, juges et procureurs devront faire preuve d'imagination et de créativité : oui madame la Bâtonnière, "l'avocat créateur de solution" sera d'actualité en matière jeunesse. Nous comptons donc réviser notre façon de faire pour la rendre plus

«Devant cette situation, juges et procureurs devront faire preuve d'imagination et de créativité»

efficace, et ce, pour le bénéfice des justiciables et des enfants.

Gestion d'instance, conférences préparatoires, conférences de règlement à l'amiable et recomposition des rôles seront au programme en matière jeunesse.

Les juges de la Chambre de la jeunesse devront pouvoir compter sur la pleine collaboration habituelle des avocats et avocates du Barreau de Longueuil qui exercent en matière jeunesse. Toute ma gratitude et remerciement au juge Robert Proulx et au juge en chef adjoint Claude Boulanger pour leur support et implication soutenue.

Je remercie de plus tous les avocats et avocates qui participent aux divers comités de liaison avec la Cour, pour les trois (3) chambres : votre collaboration nous est précieuse dans l'atteinte de nos objectifs.

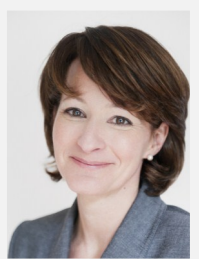
Madame Ghislaine Dumas, directrice régionale des services judiciaires de la Montérégie ouest et du palais de justice de Longueuil, ainsi que madame Amélie Caron, directrice par intérim du greffe civil et des services à la population et madame Michèle Cuerrier, directrice par intérim des greffes pénal, criminel jeunesse, pourront encore et toujours compter sur la complicité de l'équipe de coordination de la

Montérégie : merci aux employés du greffe, huissiers, service de sécurité et adjointes à la magistrature.

Je salue l'Honorable Carole Julien, juge coordonnatrice de la Cour Supérieure, et l'assure de ma collaboration.

Bonne rentrée judiciaire à vous tous et merci de votre attention !

Deux des nôtres démontrent un intérêt pour occuper le poste à la vice-présidence du Barreau du Québec en 2012. De manière à vous permettre de mieux les connaître, elles ont répondu positivement et dans les règles à notre invitation lancée voilà quelques semaines.



Me JOHANNE BRODEUR

Formation

- Master in European Law, Belgique
 - Certificat langue espagnole : Arevalo, Espagne
- #### Expérience professionnelle
- Pratique privée, Brodeur Boileau avocats St-Hyacinthe : Barreau de Richelieu
 - Directrice du contentieux, Union des producteurs agricoles : Barreau de Longueuil

Implication dans la province

- Bâtonnière de Longueuil, 2008-2009
- Membre du Conseil d'administration de l'AAP, 1990-1991
- Présidente, Association des avocats de St-Hyacinthe, 1993-1994
- Conférencière à de nombreuses occasions : Congrès de l'AAP, Formation permanente, groupes d'intérêt

Implication dans le Barreau

- Présidente, Comité d'inspection professionnelle, 2005-2008
- Membre, Comité de réforme du Code de procédure civile
- Membre, Conseil général du Barreau, 2008-2010
- Membre, Fonds d'indemnisation du Barreau
- Signataire : Projet pilote de Longueuil
- Membre fondateur, Pro Bono Québec
- Membre fondateur, Juristes pour la Cohérence

Rayonnement

- Conférencière : forum de l'OMC, Genève
- Auteur : Cohérence des normes internationales, Éditions Y. Blais, 2011
- Récipiendaire 2011, Avocat Émérite Ad. E.

Je mettrai à contribution mes connaissances, mon expérience et toute ma détermination :
Pour un Barreau actif et présent
À l'écoute de ses membres
Dans un souci d'accessibilité à la justice

Me Johanne Brodeur
Candidate à la vice-présidence du Barreau du Québec
[Site internet : www.mejohannebrodeur.com](http://www.mejohannebrodeur.com)



Me ANNE LESSARD

Chers membres du Barreau de Longueuil,

Le Congrès 2011 de l'Association des avocats et avocates de province marquant la fin de mon mandat à titre de Présidente, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'annonce ma candidature à la vice présidence du Barreau du Québec.

J'ai exprimé le désir de poursuivre mon engagement au sein de notre Ordre professionnel dès 2009, étant convaincue que je pouvais contribuer à l'avancement et à la valorisation des avocats et avocates du Barreau du Québec.

C'est sous le thème L'avocat au cœur de mes préoccupations, l'avocat rouage important de notre Ordre professionnel, que j'entends aborder ma vice-présidence.

Les besoins sont différents, que nous soyons un avocat en province, ou pratiquant à Montréal ou Québec, que ce soit un avocat en entreprise, juriste de l'État, procureur de la Couronne, pratiquant à l'étranger ou encore en cabinet privé.

Une préoccupation est toutefois constante; la reconnaissance de la valorisation du travail accompli. Nous jouons tous un rôle indispensable dans la société et je m'engage à faire la promotion de notre diversité pour que nous puissions mieux rayonner.

Le Barreau se doit d'être à l'écoute de tous. Je m'efforcerais de créer des liens avec tous ces regroupements afin que les avocats se reconnaissent dans leur Barreau et en soient fiers.

J'ai également comme priorités la continuation de nos efforts pour une meilleure accessibilité à la justice, la promotion de la place des jeunes et des femmes dans la profession, la conciliation travail famille et le virage informatique de la profession.

J'insisterai sur le développement d'une stratégie permettant l'amélioration de l'accessibilité à la formation continue de qualité à des coûts abordables partout au Québec, en privilégiant la gratuité pour les avocats ayant moins de 2 ans de pratique.

Je vous invite à consulter mon site internet au "www.annelessard.com" afin de connaître plus en détail l'ensemble de mes priorités.

Merci de la confiance que vous m'accorderez lors des élections en avril 2012.

Me Anne Lessard
Candidate à la vice-présidence du Barreau du Québec
[Site internet : www.annelessard.com](http://www.annelessard.com)

MESSAGE DE L'AIDE JURIDIQUE



AUX AVOCAT(E)S ACCEPTANT DES MANDATS D'AIDE JURIDIQUE

Nous vous prions de prendre note que la Commission des services juridiques n'acceptera plus de factures en version papier après le 31 décembre 2011.

Vous devrez en conséquence facturer vos services par internet. Pour information : www.csj.qc.ca.

Site internet : www.csj.qc.ca



POSSIBLE D'EFFECTUER UNE DEMANDE PAR INTERNET.....

Par ailleurs, le Barreau du Québec a émis un avis le 30 novembre 2011 à l'effet qu'il est dorénavant possible pour les membres du Barreau du Québec d'effectuer une demande par Internet auprès du Directeur de l'état civil pour commander un certificat ou une copie d'acte et que ce service en ligne remplacerait les demandes par télécopieur qui ne seraient plus acceptées à l'avenir.

Nous vous prions de prendre note que les avocats de la pratique privée agissant dans un dossier en vertu d'un mandat d'aide juridique pourront continuer, jusqu'à nouvel ordre, de faire leurs demandes de certificat en les transmettant par télécopieur au Directeur de l'état civil au 418-528-9316 à l'attention de madame Louise Brochu.

Nous vous rappelons que toute demande doit être accompagnée du mandat d'aide juridique.

L'ASSOCIATION DU
JEUNE BARREAU DE
LONGUEUIL
AU THÉÂTRE



DUCEPPE

DES ÉMOTIONS EN TEMPS RÉEL

UNE ENTENTE NÉGOCIÉE POUR VOUS !!!

DUCEPPE offre aux membres de l'AJBL 10 % de réduction sur le prix plein tarif des billets de la saison 2011-2012.

Cette offre est valable sur présentation de votre carte du Barreau du Québec à la billetterie de la Place des Arts (2 billets par pièce et par membre).

Réservations sur place ou
[1 866 842-2112](tel:18668422112) ou duceppe.com

Le Conseil de l'Association du jeune Barreau de Longueuil est composé des membres suivants pour l'exercice 2011-2012;

Présidente
Me Chloé LeTourneux-Perron

Vice-présidente
Me Valérie Lafortune

Trésorière
Me Karina Cloutier

Secrétaire
Me Jean-François Chénard

Conseillers
Me Alexandre Germain
Me Geneviève Girard-Gagnon

Présidente sortante
Me Marie-Eve Landreville

VOUS CHERCHEZ UNE IDÉE CADEAU ?

OFFREZ ... UNE SOIRÉE AU THÉÂTRE

Vous cherchez une idée cadeau à offrir ? Pourquoi pas une soirée au théâtre !

Le 29 février prochain, vous êtes conviés au théâtre DUCEPPE. Pour la modique somme de 36\$ (taxes incluses), l'AJBL vous propose d'assister à la pièce L'Oratorio de Noël.

Une création de Michel Tremblay, mise en scène de Serge Denoncourt, jouée notamment par Raymond Bouchard, Marie-Chantal Perron et Pierre-François Legendre.

Après la pièce, nous vous proposons en exclusivité, une visite guidée du théâtre et une rencontre avec quelques acteurs.

Vous êtes attendus à 19h15 pour le cocktail, suivi de la pièce à 20h.

Réservez dès maintenant ! Les places sont limitées.

****Aucune place ne sera réservée sans avoir acquitté le coût du billet****

Envoyez votre chèque libellé à l'Association du Jeune Barreau de Longueuil au 1111, boul. Jacques-Cartier Est, local RC-32H, Longueuil (Québec) J4M 2J6.



HORAIRE DES FÊTES AU BARREAU DE LONGUEUIL

Le Barreau de Longueuil et le service de référence seront fermés dès le 22 décembre à compter de midi.

Nous serons de retour le mercredi 4 janvier 2012.



NOUS FAISONS RELÂCHE

La prochaine parution du Wi-Dire Express vous sera livrée le 25 janvier 2012 !

De joyeuses fêtes !



Barreau de Longueuil
Palais de justice de Longueuil
1111, boul. Jacques Cartier Est, RC-32h
Longueuil, Québec J4M 2J6

Téléphone: 450.468-2609
Télécopieur: 450.468-1895

Courriel:
info@barreaudelongueuil.qc.ca
Site internet:
www.barreaudelongueuil.qc.ca

RESPONSABILITÉ ET AUTORISATIONS

Dans le *Wi-Dire*, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Toute reproduction des textes, des photos et des illustrations publiés dans le Journal est interdite, à moins d'obtenir une autorisation de la rédaction en chef ainsi que de l'auteur du texte, du photographe ou de l'illustrateur.

Pour recevoir le Wi-Dire Express par courriel, il suffit d'en faire la demande à ;
info@barreaudelongueuil.qc.ca

Le Barreau de Longueuil autorise le téléchargement de ses publications à des fins personnelles, mais n'autorise pas la duplication de ses fichiers PDF sur d'autres serveurs Web.

Pour promouvoir les publications du Barreau de Longueuil, nous vous invitons à créer un lien vers le fichier PDF déposé sur le serveur Web du Barreau de Longueuil.

GROUPE MONTPETIT

Chef de file en matière de recrutement et de recherche de talents dans le domaine juridique et administratif, le **Groupe Montpetit** Ressources Humaines est fier d'avoir établi de solides partenariats avec ses employeurs et ses chercheurs d'emploi depuis 1983.

Nous intervenons dans plusieurs domaines : juridique, assurance, financier, médical, pharmaceutique, aviation, publicité, communications, immobilier, informatique, mode, alimentation, sans compter les milieux gouvernemental et paragouvernemental.



HAINAULT GRAVEL HUISSIERS

La société d'huissiers de justice **Hainault Gravel** a été constituée en 1992 par les associés fondateurs, Robert Hainault et Sylvain Gravel, après qu'ils eurent cumulé plus de quinze années d'expérience chacun dans une firme d'huissiers de Montréal.

Notre service à la clientèle attentionné, notre professionnalisme et notre expertise ont contribué à la constitution d'une vaste clientèle telle que les cabinets d'avocats de pratique privée, les cours municipales, notamment celles de Montréal et de Longueuil, les commissions scolaires, les centres de recouvrement fiscal, fédéral et provincial, les centres communautaires juridiques, les contentieux des centres jeunesse, ainsi que les différents services de perception des palais de justice du Québec.

HAINAULT ■ GRAVEL
huissiers de justice inc.

Au fil des années, nous avons créé et développé une banque exhaustive de curriculum vitae et de candidatures actives nous permettant de combler de nombreux emplois permanents et temporaires chaque année.

Notre richesse : nos employeurs et nos chercheurs d'emploi.

Nos qualités : le respect et l'intégrité.

Notre force : notre équipe.

Notre objectif : votre succès.

Tél. 514.395.1115

Télé. 514.395.1110

montreal@groupeontpetit.com

Cette adresse email est protégée contre les robots des spammeurs, vous devez activer Javascript pour la voir.

Notre réputation acquise depuis 1992 auprès de la clientèle et des membres de la profession fait de notre Société le partenaire performant et responsable par excellence pour assurer les services professionnels dans tous les secteurs d'activité.

POUR NOUS JOINDRE

COURRIEL

Longueuil
Téléphone : 450 443-3322
Télocopieur : 450 443-3326

Montréal:
secretariatmontreal@hainault-gravel-huissiers.com

Longueuil:
secretariatlongueuil@hainault-gravel-huissiers.com